

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le mercredi 14 septembre 2005 à compter de 13 h 30 dans la salle des audiences publiques, bureaux de la CCSN au 280, rue Slater, à Ottawa (Ontario).

Présents :

L.J. Keen, présidente

C.R. Barnes

J. Dosman

A. Graham

M.J. McDill

M.A. Leblanc, secrétaire

J. Lavoie, avocat général

S. Gingras, rédactrice du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont : P. Dubé, I. Grant, T. Schaubel, P. Webster, R. Jammal, P. Jones, P. Fundarek et K. Murthy

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Ontario Power Generation Inc. : J. Coleby et R. Manners
- Bruce Power : F. Saunders et J. Hegarty

#### Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour révisé, CMD 05-M51, est adopté tel que présenté.

#### Présidente et secrétaire

2. La présidente agit à titre de présidente de la Commission.  
M. A. Leblanc fait fonction de secrétaire et S. Gingras est la rédactrice du procès-verbal.

#### Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation en bonne et due forme a été envoyé et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
4. Depuis la réunion tenue le 17 août 2005, les documents CMD 05-M51 à CMD 05-M55 ont été distribués aux commissaires. Des précisions sont données à leur sujet à l'Annexe A du procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion du 17 août 2005

5. Les commissaires approuvent le procès-verbal de la réunion de la Commission tenue le 17 août 2005 (réf. CMD 05-M52) avec l'ajout d'un nouveau paragraphe dans la section du Rapport sur les faits saillants concernant l'indisponibilité temporaire des génératrices de secours de Pickering-B. La mesure suivante est ajoutée à la suite du paragraphe 13 de l'ébauche du procès-verbal :

« 14. La Commission demande à OPG et au personnel de la CCSN de lui présenter d'autres renseignements à ce sujet lors d'une prochaine réunion, lorsque les causes profondes auront été déterminées, y compris des détails sur les mesures d'atténuation nécessaires, s'il y a lieu. »

**SUIVI**

Compte rendu sur l'enquête concernant un colis suspect à Pickering-A

6. En ce qui a trait à une mesure demandée au personnel de la CCSN lors de la réunion de la Commission tenue le 29 juin 2005 (réf. paragraphe 8 du procès-verbal approuvé), la Commission demande un compte rendu sur l'enquête policière qui a suivi la découverte d'un colis suspect à la centrale de Pickering. Le personnel de la CCSN signale que le Service régional de police de Durham a conclu son enquête et qu'il n'a pu identifier l'auteur de l'incident. À la demande de la Commission, OPG fournit une description détaillée des mesures prises pendant l'enquête.
7. En réponse à une question de la Commission à savoir si l'incident pourrait être lié à des avis de mise à pied donnés aux travailleurs de la construction pendant la même période, OPG explique que, bien que la sécurité soit renforcée pendant de telles annonces, on n'a pu établir de relation entre ces événements pendant l'enquête.
8. La Commission demande au personnel de la CCSN de lui fournir plus de renseignements à ce sujet pendant une discussion à huis clos sur d'autres questions de sécurité. Cette discussion est prévue pour la séance de la Commission du 30 novembre/1<sup>er</sup> décembre, 2005.

**SUIVI**

Rapport sur les faits saillants

9. Le personnel soumet le Rapport sur les faits saillants (RFS) n° 2005-07 (CMD 05-M53 et CMD 05-M53A). Les renseignements suivants sont présentés verbalement pendant la réunion.

10. En ce qui a trait au point 4.1.1 du CMD 05-M53 concernant un transitoire électrique à la tranche 4 de Pickering-A, causé par un orage, le personnel de la CCSN précise que l'éclair a causé une perte d'alimentation seulement à la moitié des vannes d'injection. Par conséquent, l'affirmation donnée dans le RFS, selon laquelle il n'y avait aucun moyen de compenser pour la perte de fluide caloporteur, est incorrecte.
11. OPG fournit d'autres détails sur la façon dont l'éclair a affecté les systèmes de la centrale et sur les mesures correctives qu'elle a prises.
12. La Commission demande quels sont les risques qu'un tel événement pourrait présenter à l'exploitation sûre de la centrale. OPG répond que, selon le pire des scénarios, la capacité à refroidir une partie du combustible serait limitée, mais la capacité des opérateurs à arrêter efficacement et en toute sécurité les tranches touchées ne changerait pas. Le personnel de la CCSN est d'accord avec OPG.
13. En ce qui a trait au point 4.1.2 du CMD 05-M53 concernant l'arrêt de trois des quatre tranches en exploitation de Pickering-B en raison d'un afflux considérable d'algues dans la grille d'entrée de l'eau de refroidissement du lac Ontario, le personnel apporte la correction suivante à son rapport :
  - L'affirmation « En plus de l'indisponibilité de l'ECL... » est remplacée par « En plus de l'indisponibilité possible de l'ECL... ».
14. La Commission demande si de tels événements pourraient être évités en utilisant des grilles aux entrées d'eau. OPG répond qu'il y a déjà des grilles d'installées, mais que l'accumulation d'algues était inhabituellement considérable, à un point tel que les systèmes transporteurs des grilles, utilisés pour ramasser et enlever les algues aux entrées d'eau, ne fournissaient pas.
15. En ce qui a trait au point 4.1.3 du CMD 05-M53.A concernant une démonstration au site nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, la Commission demande au personnel de la CCSN si la sécurité aurait été aussi efficace sans la réception d'un avis avant la démonstration. Le personnel répond que l'installation est adéquatement protégée pour faire face aux démonstrations imprévues, ou à tout autre type d'interruption.

16. En plus de l'information contenue dans le RFS (CMD 05-M53 et CMD 05-M53A), le personnel de la CCSN fait le point, verbalement, sur un incident qui s'est produit le 7 septembre 2005 à la tranche 3 de Bruce-A. Pendant l'incident, une défaillance a causé une perte de réglage dans la tranche qui a pris fin avec l'activation des deux systèmes d'arrêt d'urgence. Bruce Power a rapidement signalé l'incident au personnel de la CCSN, conformément à la norme de réglementation S-99, *Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*. Le personnel de la CCSN mentionne qu'aucune radioactivité n'a été rejetée et qu'il n'y a eu aucun tort causé aux employés ou au public. Cependant, il a classé l'incident comme une défaillance grave du processus avec des incidences possibles en matière de risque.
17. Le personnel de CCSN indique qu'il est satisfait de l'enquête de Bruce Power, qui a mené à une bonne compréhension de la cause directe. Il est également satisfait de savoir que Bruce Power a pris les mesures correctives adéquates en vue de prévenir et d'atténuer des événements similaires dans l'avenir.
18. Il indique également que Bruce Power a mis en oeuvre des mesures semblables à la tranche 4 de Bruce-A. La tranche 3 demeurera en état d'arrêt garantie en raison de préoccupations résiduelles. Le personnel de la CCSN souligne que Bruce Power a formé une équipe qui réalisera une analyse de la cause profonde, laquelle lui sera envoyée dans quelques semaines. Il a informé d'autres titulaires de permis de l'incident. Ces derniers examinent actuellement les conséquences pour leurs réacteurs.
19. En réponse à d'autres questions de la Commission sur l'incident, Bruce Power présente des détails supplémentaires sur la défaillance de l'équipement qui a causé l'incident. Elle explique également que si les systèmes d'arrêt d'urgence ne s'étaient pas activés, le système de réglage du réacteur aurait eu suffisamment de temps pour arrêter le réacteur avant qu'il n'y ait des dommages. Le personnel de la CCSN est d'accord avec cette affirmation et mentionne que, parce que la puissance électrique du réacteur est limitée à 92,5 %, l'arrêt s'est fait avant que le réacteur n'atteigne sa puissance maximale.
20. En réponse à une question de suivi de la Commission, Bruce Power indique que depuis, il a mis fin à la pratique de contrôle manuel du système auxiliaire.
21. La Commission demande au personnel de lui faire un compte rendu de cette défaillance grave du processus à la centrale de Bruce-A lorsque l'enquête et l'analyse seront terminées.

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

22. En ce qui a trait au Rapport d'étape sur les centrales nucléaires (CMD 05-M54), le personnel de la CCSN présente l'information suivante pendant la réunion :
- Le fonctionnaire désigné a approuvé l'augmentation de puissance de la tranche 1 de Pickering-A au-delà de 1 % de la puissance maximale.
23. En réponse à une question de la Commission, OPG explique qu'elle s'attend à ce que la tranche 1 fonctionne à 60 % de la puissance maximale d'ici la mi-octobre, et qu'elle fonctionne à puissance maximale au début de 2006.

Énergie nucléaire en médecine : Tendances actuelles et défis à venir

24. En ce qui a trait au CMD 05-M55, le personnel de la CCSN présente de l'information sur l'utilisation de l'énergie nucléaire en médecine : les tendances actuelles et les défis à venir.
25. Après la présentation, la Commission s'interroge sur les questions du personnel de la CCSN concernant la formation et l'accréditation des personnes qui travaillent dans ce domaine de la médecine. Le personnel de la CCSN répond que les opérateurs d'appareils nucléaires doivent être accrédités par leur collègue et qu'ils doivent passer un examen approuvé par la CCSN pour obtenir le droit de pratiquer. Chaque installation doit également avoir en place un programme de formation qui comprend un cours de perfectionnement pour les employés.
26. En réponse aux questions de la Commission sur les défis de réglementation les plus importants auxquels fait face la médecine nucléaire au Canada, le personnel de la CCSN indique que ces défis comprennent l'utilisation proposée d'installations mobiles de scannage, la tendance vers la conception d'appareils plus petits et plus puissants et la croissance générale rapide de l'industrie.
27. La Commission demande et reçoit également de l'information sur plusieurs autres sujets, dont les questions de sécurité liées à la médecine nucléaire.

**Clôture de la réunion publique**

La portion publique de la réunion prend fin à 15 h 37.

---

*Présidente*

---

*Rédactrice du procès-verbal*

---

Secrétaire

## ANNEXE A

CMD	DATE	No. dossiers
05-M50	2005-08-12	(1-3-1-5)
Avis de convocation de la réunion du 14 septembre 2005		
05-M51	2005-08-30	(1-3-1-5)
L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenu le mercredi 14 septembre 2005, dans la salle des audiences publiques, au 14 <sup>e</sup> étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)		
05-M51.A	2005-09-09	(1-3-1-5)
Mise à jour de l'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenu le mercredi 14 septembre 2005, dans la salle des audiences publiques, au 14 <sup>e</sup> étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)		
05-M52	2005-08-30	(1-3-1-5)
Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 17 août 2005		
05-M53	2005-08-26	(1-3-1-5)
Rapport des faits saillants no. 2005-7 pour la période du 29 juillet 2005 au 26 août 2005		
05-M53.A	2005-09-08	(1-3-1-5)
Rapport des faits saillants no. 2005-7 pour la période du 29 juillet 2005 au 26 août 2005 – Renseignements supplémentaires		
05-M54	2005-08-29	(1-3-1-5)
Rapport d'étape sur les centrales nucléaires pour la période du 29 juillet 2005 au 26 août 2005		
05-M55	2005-08-30	(15-1-0)
L'énergie nucléaire en médecine : les tendances actuelles et les défis à venir		